

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE LA  
SURETÉ GÉNÉRALE

Paris, le 2 - SEP 1918

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Demande de Passe ports.

A Monsieur le Préfet du Département  
de Cantal  
à Aurillac

Le Sous-secrétaire, Vizioz (Surnom Charb  
Cresquier Général à Aurillac, a  
l'honneur de prier Monsieur le Préfet  
de bien vouloir lui délivrer trois  
passe-ports pour l'étranger aux noms  
des personnes ci-après, en vue de se  
rendre en Suisse auprès de M. H. Vizioz  
Lieut-col 1<sup>er</sup> Regt d'infanterie française  
récemment interné en Suisse.

1. Mme Vizioz née Kernas (mère)
2. M<sup>lle</sup> Vizioz Marguerite (sœur)
3. M<sup>l</sup>e Vizioz P. C. (père)

*[Signature]*

et

des de  
lle  
onsieur  
Made-  
nue de  
Suisse

rieur  
nérale

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

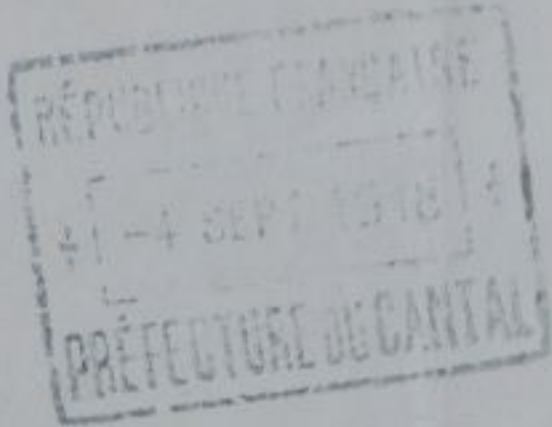
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE LA  
SURETÉ GÉNÉRALE

BUREAU  
SERVICE CENTRAL DES  
PASSEPORTS

N<sup>o</sup> 242/  
14.803-14.809

Paris le 2 - SEP 1918 191



Le Ministre de l'Intérieur  
Préfet du Cantal

Vizioz Liere, M<sup>me</sup> née Vernaz Caroline  
Trésorier. M<sup>lle</sup> Vizioz, Marguerite  
Payeur général du Cantal - S. p.  
Aurillac - Avenue de la République 62.

Vizioz, Henri  
Lieutenant au 1<sup>er</sup> d'Infanterie  
Interlaken, Hôtel national.

Bulletin de santé daté du 26 juillet 1918.  
A signé du médecin traitant

Oui.

Fait à Aurillac, le 2<sup>ème</sup> août 1918.

communications des 1er et

est donné aux demandes de  
AYRON Marie et sa fille  
à Chaliers et de Monsieur  
gné de Madame et de Made-  
rant à Aurillac, Avenue de  
sirent se rendre en Suisse

Le Ministre de l'Intérieur  
Directeur de la Sûreté Générale

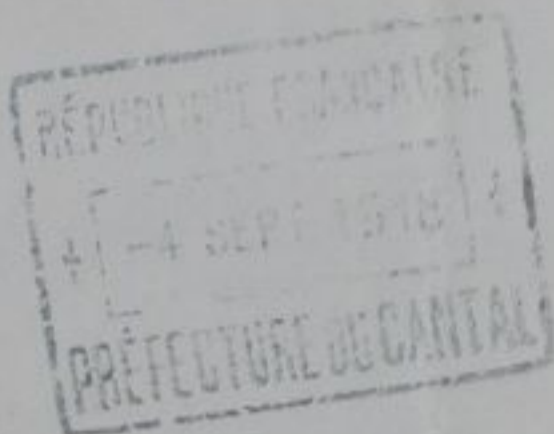
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE LA  
SURETÉ GÉNÉRALE

BUREAU  
SERVICE CENTRAL DES  
PASSEPORTS

Paris le 2 - SEP 1918 191



N<sup>o</sup> 242/  
14.803-14.809

Prière de mentionner dans la réponse  
les indications ci-dessus.

Le Ministre de l'Intérieur  
à Monsieur le Préfet du Cantal

Visite à internés  
-----

Réponse à vos communications des 1er et  
2 Août courant:

Avis favorable est donné aux demandes de  
passeport de Madame VAYRON Marie et sa fille  
Pagés Agnés, demeurant à Chaliers et de Monsieur  
VIZIOZ Pierre, accompagné de Madame et de Made-  
moiselle VIZIOZ, demeurant à Aurillac, Avenue de  
la République, qui désirent se rendre en Suisse

Pour le Ministre de l'Intérieur  
Le Directeur de la Sûreté Générale

*Let. sept. avisé S. P. de  
St Flour*

*M. Vizioz*